



Département des YVELINES

Arrondissement de MANTES-LA-JOLIE

Canton de Bonnières-sur-Seine

MAIRIE
DE
CONDÉ-SUR-VESGRE

Le 5 octobre 2023

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 OCTOBRE 2023

L'An deux mil vingt-trois, le trois octobre vingt-heure heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Condé sur Vesgre, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Josette JEAN, Maire.

Étaient présents : MM Josette JEAN, Guy LEBAS, Jean-René TANCREDE, Florence LION, Thierry LENNE, Isabelle HORSTMANN, Éric DEHAYNIN, Stephen BOUNDA, Alain FERRAND, Kip VERGER.

Étaient absents excusés représentés : Angélique BURIDAN pouvoir donné à Florence LION, Gaëlle BELFORT pouvoir donné à Josette JEAN, Stéphane BLAIRON pouvoir donné à Kip VERGER.

Était absente excusée non représentée : Brigitte LAUVAUX

Était absent non excusé non représenté : Loïc DE LA RIVIERE.

Après avoir annoncé les membres présents, représentés et absents, et le quorum atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Florence LION se propose, le Conseil approuve à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2023

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 juillet 2023 dont une copie a été adressée à chaque Conseiller est soumis à approbation.

Celui-ci est adopté à la majorité 10 voix pour et 3 voix contre de MM Ferrand et Blairon (pouvoir à Mme Verger) et Mme Verger

TRAVAUX

PROGRAMME CONTRAT RURAL

1. **Réhabilitation des logements 18, rue de la Vesgre et 1, rue de la Fontaine Saint Germain – Présentation et validation de la Décision du Maire n°002/2023,**

Madame le Maire présente le dossier de réhabilitation des logements réalisé par le cabinet SERA ainsi que la décision du Maire prise pour solliciter un contrat rural et approuver le programme de travaux.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir entériner la décision n°002/2023

Le Conseil Municipal,

Après en avoir débattu, à la majorité, 10 voix pour, 1 abstention de M. Blairon et 2 voix contre Mme Verger et M. Ferrand

ACCEPTE la décision du Maire n°002/2023

2. Voirie rue du Vivier

Madame le Maire indique qu'elle a consulté Foncier Expert et la CCPH pour les aménagements à venir sur la rue du Vivier.

La voirie est du domaine de compétence de la CCPH, les caniveaux et trottoirs de celle de la commune.

Les travaux d'aménagements seront chiffrés et réalisés après la fin des travaux de clôture des maisons neuves pour éviter des dégradations causées par les engins et camions de chantier.

La possibilité de passer la rue du Vivier en sens unique a été évoquée, mais il y a encore de nombreux points de sécurité à préciser.

FINANCES

DEMANDE DE SUBVENTION « AMENDES DE POLICE » - PRESENTATION DE LA DECISION DU MAIRE N°003/2023

Lors de la séance du 07 juillet 2023 et par délibération n°147/2023, les membres du Conseil Municipal ont autorisé Madame le Maire à solliciter du Conseil départemental, pour l'année 2023, une subvention au titre du programme des amendes de police.

Afin de déposer le dossier de demande de subvention complet et détaillé auprès des services du Conseil Départemental, Madame le Maire a pris la décision du Maire n°003/2023 détaillant l'ensemble des travaux envisagés et le plan de financement.

Cette décision et le dossier de travaux sont présentés aux membres du Conseil Municipal

Il est précisé qu'une demande d'uniformisation des tonnages autorisés sur les voies sera demandés auprès de la CCPH dans le cadre de sa compétence voirie.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir entériner la décision n°003/2023

Le Conseil Municipal,

Après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la décision du Maire n°003/2023.

PARTICIPATION FINANCIERE POUR LA CARTE DE BUS DU COLLEGE FRANÇOIS MAURIAC DE HOUDAN,

Les collégiens domiciliés à Condé sur Vesgre vont pour la plupart au collège de Houdan, et la commune a pour habitude de prendre en charge la moitié du montant de la carte de bus.

Pour l'année scolaire 2023/2024, celle-ci a un coût initial de 134.25€.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil de bien vouloir se prononcer sur la prise en charge à hauteur de 50% de la carte de bus scolaire pour l'année scolaire 2023/2024 pour le collège François Mauriac à savoir : 67.13€/carte.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de participer à hauteur de 50% de la carte de bus par enfant se rendant au collège François Mauriac pour l'année 2023/2024

BONS COMBUSTIBLES

Madame le Maire rappelle que chaque année, la commune verse l'aide appelée « Bons combustibles » destinée aux personnes « non imposables avant réduction d'impôt » sur justificatif. Cette aide était de 250€ en 2022.

Madame le Maire propose que cette somme soit reportée cette année et pour les années suivantes.

En cas de besoin d'aides exceptionnelles ou d'augmentation de ce montant, il conviendra de reprendre une délibération.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur le montant pour l'année 2023, montant qui sera reporté pour les années suivantes.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser de la somme de 250€ de bon combustible par bénéficiaire pour l'année 2023 dans le respect des crédits inscrits au BP 2023.

ACCEPTTE que cette somme soit reportée pour les années suivantes.

ADMINISTRATIF

ARRETE DE VOIRIE POUR LA REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT DANS LES RUES ET PARKINGS DE LA COMMUNE

En raison des incivilités de plus en plus présentes et du non-respect du code de la route concernant le stationnement, notamment en cœur village et sur les aires de stationnement de la mairie, il est nécessaire d'établir un arrêté pour réglementer le stationnement.

Madame le Maire communiquera l'arrêté et la liste des rues concernées aux membres du Conseil.

SYNDICATS

SIVOM A.B.C.

POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE

M. Lebas informe les membres du Conseil Municipal des effectifs scolaires ainsi que la composition des écoles.

Total des élèves pour le RPI : 184 dont 123 enfants de Condé sur Vesgre

- ∞ Ecole d'Adainville : 68 élèves sur 3 classes du CE2 au CM2
 - Répartition des élèves par village : 11 d'Adainville, 11 de Bourdonné et 46 de Condé.
- ∞ Ecole de Bourdonné : 69 élèves sur 3 classes maternelle 3 niveaux
 - Répartition des élèves par village : 8 d'Adainville, 13 de Bourdonné, 44 de Condé et 4 extérieurs.
- ∞ Ecole de Condé : 47 élèves sur 2 classes du CP au CE1
 - Répartition des élèves par village : 6 d'Adainville, 6 de Bourdonné et 33 de Condé et 1 extérieur.

Deux nouvelles enseignantes sur le RPI : Mme Dupeyron à Adainville et Mme Dayot à Condé.

ASSAINISSEMENT

M. Lebas informe les membres du Conseil Municipal de l'avancée du dossier, l'étude environnementale est nécessaire au montage du dossier de la nouvelle station d'épuration.

DIVERS

Forum des associations 2023 : 11 associations étaient présentes.

M. Lebas fait un bref compte rendu.

SIAEP

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (RPOS) PUBLIC DE L'EAU POTABLE DE L'EXERCICE 2022.

Mme Lion présente succinctement le rapport sur le Prix et la Qualité du service public de l'eau potable 2022.

Il est à disposition pour consultation sur le site de SIAEP FR.

CCPH

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2023

Madame le Maire fait un bref compte-rendu du Conseil Communautaire au cours duquel les points suivants ont été abordés :

- ⌘ Approbation du procès-verbal du 28 juin 2023,
- ⌘ Administration Générale :
 - Rapport d'activité de la CC Pays Houdanais 2022,
 - Modification des Statuts du SMICA,
 - Avenant n°1 à la convention relative à l'organisation de la Poste agence intercommunale de « Septeuil AP »
- ⌘ Personnel :
 - Création d'un emploi d'adjoint territorial du patrimoine pour le futur responsable de la médiathèque,
 - Création d'un emploi d'adjoint territorial du patrimoine par transformation d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe,
 - Signature d'une convention avec le CIG pour la rédaction du DUERP,
 - Recours à un contrat d'alternance pour le service communication.
- ⌘ Commande publique :
 - Consultation n°P2023-014 – Travaux d'aménagement et de renforcement de 31 Routes du Pays Houdanais (2 lots) : Attribution
- ⌘ Finances :
 - Décision modificative n°3 au BP 2023 CCPH,
 - Rattrapage des amortissements non comptabilisés – Budget Hôtel Pépinière d'Entreprises,
 - Décision modificative n°1 au BP 2023 du budget Hôtel Pépinière d'Entreprises
- ⌘ Développement Economique :
 - Convention relative à la prise en charge financière de la modification du PLU de Maulette par la CCPH
- ⌘ Voirie :
 - Classement de la voirie du lotissement « Les Côteaux » à Maulette dans le réseau des Routes du Pays Houdanais (RPH),
 - Triennal 2023-2026 : linéaire de voirie par commune sur lequel la CCPH exerce sa compétence
- ⌘ Tourisme :
 - Délibération cadre - Tourisme
- ⌘ Vie associative :
 - Règlements intérieurs des équipements sportifs et culturels de la CCPH
- ⌘ Logements :
 - Gestion en flux des contingents de réservation de logements locatifs sociaux
- ⌘ Petite enfance :
 - Modification des règlements de fonctionnement de la crèche « la souris verte » et de la micro-crèche « Pom'Cannelle »
- ⌘ Enfance/jeunesse :
 - Tarifs ALSH – Abrogation de la délibérations n°37/2023 du 11 avril 2023,
 - Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAFY pour la période du 2023-2026
- ⌘ Questions diverses.
 - Liste des décisions

DEBAT SUR LA POLITIQUE GENERALE DE LA COMMUNE

Madame le Maire fait une courte présentation.

M. Ferrand demande que ce débat fasse l'objet d'un conseil spécifique dédié.

Madame le Maire propose qu'une date soit proposée après le 15 novembre.

Madame le Maire suggère que l'horaire des prochains conseils puisse être avancé et interroge les membres du conseil.

QUESTIONS DIVERSES

- ⊗ Journées du patrimoine, Mme Lion indique que cette manifestation a été une réussite cette année et que les visiteurs ont apprécié les expositions proposées à l'église sur ces 2 jours.
- ⊗ Le vendredi 29 septembre, un bus de Transdev a brûlé route de la Chesnaie, provoquant des dégradations de chaussée et des câbles téléphoniques. Les services de secours et de Gendarmerie sont intervenus pour circonscrire l'incendie et éviter la propagation à la forêt. La route a été fermée à la circulation dans l'attente de l'intervention de la CCPH pour dégager les débris incrustés dans le goudron.
- ⊗ Feu d'artifice du 14 juillet décalé au 20 octobre à l'étang : nous sommes toujours dans l'attente de l'accord du Préfet.
- ⊗ Madame le Maire indique qu'elle est convoquée au Tribunal pour le dossier TAGS le 13 novembre 2023.
- ⊗ M. Ferrand interroge Madame le Maire au sujet d'un projet de mutuelle.
- ⊗ M. Ferrand demande à Madame le Maire les coordonnées du Référent Déontologue.

DEMANDES D'URBANISME EN COURS D'INSTRUCTION, ACCORDEES OU REFUSEES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL

DEMANDES D'URBANISME EN COURS D'INSTRUCTION, ACCORDEES OU REFUSEES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL DU 07/07/2023

PERMIS DE CONSTRUIRE			
DEMANDEUR	ADRESSE DU BIEN	OBJET DE LA DEMANDE	ETAT
SCI RACCORD	Moulin de la Chesnaye	Création piscine et local technique + modification de clôture	EN COURS
SCEA CIEL	22, rue de l'Épars	Construction barn, carrière pour chevaux et box, remplacement de portails et clôture	ACCORDÉ
DOMINGUES	15, rue de la Vesgre	Démolition abri jardin et agrandissement garage	ACCORDÉ
CAUMON	10 bis, rue du Gué Porcherel	Construction abri 2 voitures et transformation garage en buanderie	REJET TACITE
SCI DOMAINE LA CHESNAYE	La Chesnaye	Rénovation bâtiments existants et hangar, création piscine	EN COURS
LAMARQUE	4, route de la Cavée – Lot B	Maison individuelle	EN COURS
COHEN	35, rue des Brières	Construction d'une véranda avec terrasse	ACCORDÉ
LUGAND	19, rue des Brières	Réhabilitation maison, démolition annexes, extension	EN COURS

TRANSFERT DE PERMIS DE CONSTRUIRE			
DEMANDEUR	ADRESSE DU BIEN	OBJET DE LA DEMANDE	ETAT

ANNULATION DE PERMIS DE CONSTRUIRE			
DEMANDEUR	ADRESSE DU BIEN	OBJET DE LA DEMANDE	ETAT

PERMIS D'AMENAGER			
DEMANDEUR	ADRESSE DU BIEN	OBJET DE LA DEMANDE	ETAT

PERMIS DE DÉMOLIR			
DEMANDEUR	ADRESSE DU BIEN	OBJET DE LA DEMANDE	ETAT

DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX			
DEMANDEUR	ADRESSE DU BIEN	OBJET DE LA DEMANDE	ETAT
MEÏS	10, rue du Rohard	Piscine, clôture, portail, portillon	REJET TACITE
MOINE	34, rue du Vieux Village	Abri de jardin	ANNULÉE
CHAUSSET	4 D, route de la Cavée	Clôture et portail	ACCORDÉE
LE GARS	14, rue de la Vesgre	Création ouverture vélux + 2 fenêtres sur pignon nord	REJET TACITE
PLANCHE	10, rue de la Fontaine Saint Germain	Ravalement de façade imitation pierre	ACCORDÉE
COHEN	35, rue des Brières	Construction d'une véranda avec terrasse	REFUSÉE
MAUREY	15, rue du Hallier	Abri de jardin, portail coulissant, déplacement mur de clôture	ACCORDÉE
DA ROCHA	5, rue du Vieux Village	Installation d'une pompe à chaleur	ACCORDÉE
MINNE	2, sente des Ecoliers	Transformation d'un garage en pièce à vivre	ACCORDÉE
TWITCHIN	29, rue du Vivier	Clôture et portail coulissant	ACCORDÉE
DELANGÉ	4, rue de la Cavée – lot C	Portail et clôture	ACCORDÉE
TANKOANA	36, chemin Vert	Abri de jardin	ACCORDÉE
ARSTAND	11, rue du Vieux Village	Régularisation aménagement de comble	ACCORDÉE
AUCHÉ	8, rue du Vieux Village	Rénovation de toiture et modification d'huissieries	EN COURS

LAVENANT	7, rue de la Vesgre	Isolation des façades par l'extérieur	ACCORDÉE
MEDDOUR	1, route de Nogent	Mur de clôture	ACCORDÉE
TEXEIRA CAMPELO	6, rue du Rohard	Mur en parpaing et abri de jardin	EN COURS

CERTIFICAT D'URBANISME OPERATIONNEL			
DEMANDEUR	ADRESSE DU BIEN	OBJET DE LA DEMANDE	ETAT

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	
PERIODE	NOMBRE DE DOSSIERS REÇUS
Du 7 juillet 2023 Au 3 octobre 2023	2 dossiers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

Le Secrétaire de séance
Florence LION



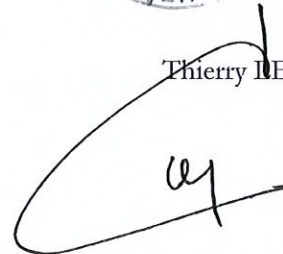
Guy LEBAS

Jean-René TANCREDE

Le Maire
Josette JEAN



Thierry DENNE



Isabelle HORSTMANN

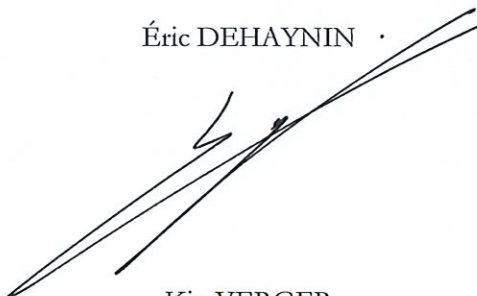
Éric DEHAYNIN

Stephen BOUNDA



Alain FERRAND

Kip VERGER

Que le débat sur la politique générale n'a pas eu lieu. Benant.